



Crédit immobilier suite à un divorce

Par MarieA

Bonjour,

Précédemment marié, mon compagnon s'est séparé de son ex femme en 2018 et leur divorce a été prononcé en octobre 2019.

Ayant souscrit un crédit immobilier quelques années plus tôt pour l'achat de leur appartement, lors du divorce, son ex femme a souhaité garder l'appartement et prendre le Crédit à son compte, afin de continuer à y vivre avec ses 3 enfants (dont 2 nés d'un précédent mariage). Mon compagnon a accepté ce choix. Ainsi, le jugement du divorce a condamné Madame à prendre en charge le Crédit immobilier (et les charges relatives à cet appartement), et mon compagnon à solder le crédit à la consommation du couple et à régler une pension alimentaire de 275 €/mois pour contribuer à l'éducation de son fils. Ce qu'il a fait sans jamais aucun retard.

2 ans et demi plus tard, son ex femme ne règle ni le crédit immobilier, ni l'assurance, ni la taxe foncière de cet appartement où elle vit seule toujours avec ses 3 enfants.

N'arrivant à rien obtenir de celle-ci, la Direction des finances publiques et la Banque porteuse du Crédit immobilier se retournent vers son ex conjoint qui est assailli de sommations, de lettres de relance et de prélèvements sur salaire, pour régler les charges d'un appartement où il ne vit plus depuis 3 ans.

Celui-ci a plusieurs fois signifié, devant notaire, son souhait de voir l'appartement mis en vente afin que chacune des parties puisse récupérer ce qui lui revient.

Dernière étape en date : mon compagnon est menacé d'être inscrit au fichier FICP.

Il est à bout. Financièrement et psychologiquement.

Qu'est-il possible de faire ?

Merci par avance pour votre aide,